

Communiqué de presse

## **Lancement du projet pilote relatif au nouveau certificat de salaire: mise à l'épreuve pratique**

La Conférence suisse des impôts, association des autorités fiscales suisses (CSI), lance aujourd'hui le projet pilote sur le nouveau certificat de salaire. Ce projet a pour but de tester soigneusement le nouveau certificat de salaire avant son introduction généralisée en 2007 auprès d'employeurs choisis de façon représentative. L'opération sera menée en collaboration avec les associations faïtières de l'économie (economiesuisse, Union suisse des arts et métiers, Union patronale suisse). Ainsi, les difficultés éventuellement rencontrées pourront être prises en compte ; les nécessaires modifications qui en découleraient devraient être appliquées avant l'entrée en vigueur définitive du nouveau certificat.

La CSI rappelle que les associations faïtières de l'économie appuient encore et toujours le compromis durement négocié en novembre 2004 avec la Conférence des directeurs cantonaux des finances, sous la médiation du conseiller fédéral Merz. Les autorités fiscales pour leur part entendent continuer à poursuivre leur pratique d'application conformément à la loi. En ce sens, il ne faut s'attendre ni à un durcissement de la pratique, ni à un élargissement du substrat fiscal.

Désormais, la phase pilote relative au nouveau certificat de salaire – qui sera analysée de façon circonstanciée et équilibrée – est au centre de l'attention tant des autorités fiscales que des associations faïtières de l'économie. La discussion devrait ainsi pouvoir prendre un tour moins émotionnel. C'est pourquoi les deux parties s'efforcent de travailler de manière constructive à la bonne marche du projet pilote. Celui-ci sera organisé de la façon suivante :

- Il s'agit de vérifier si la mise en œuvre du nouveau certificat de salaire est techniquement possible, supportable sur le plan administratif et raisonnable aussi bien économiquement que fiscalement.
- Dans ce but, un groupe représentatif d'employeurs des secteurs privé et public et des différents cantons sont appelés à expérimenter concrètement le nouveau formulaire. L'évaluation se fondera ainsi sur les fruits des expériences faites.
- Les employeurs participant à l'exercice peuvent compter sur un appui gratuit et compétent d'experts en la matière.
- Les informations fournies par les employeurs seront traitées de manière confidentielle et ne seront en aucun cas transmises aux autorités compétentes de taxation.
- Les résultats feront l'objet d'une évaluation par un groupe de travail mixte composé de représentants des autorités fiscales et de l'économie; cela devrait garantir en fin de compte une appréciation équilibrée.

La réussite du projet dépend finalement de la participation active des employeurs et de leur représentativité. Seuls des constats confirmés découlant de la phase d'évaluation pourront conduire à envisager d'autres mesures, voire à procéder à d'éventuelles adaptations. C'est pourquoi aussi bien la CSI que les associations faïtières de l'économie appellent tous les employeurs intéressés à participer au projet pilote.

Berne, le 21 juin 2005

### **Pour toutes questions:**

Concernant les autorités fiscales:

- Bruno Knüsel, Conférence suisse des impôts, tél. 031 633 43 51
- Erwin Widmer, Conférence suisse des impôts, tél. 032 627 87 09

Concernant l'économie:

- Pascal Gentinetta, economiesuisse, tél. 044 421 35 12
- Marco Taddei, Union suisse des arts et métiers, tél. 031 380 14 14